

COMMUNE D'ORIGNOLLES
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2024

Le treize février deux mille vingt-quatre à 19 heures 00, les membres du conseil municipal de la commune d'ORIGNOLLES se sont réunis à la mairie en séance publique, sur la Convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation : 9 Février 2024

Étaient présents : Messieurs Rapiteau J-M, Brodziak F, Lebreton A, Bouchet S, Deveau J-C Dubraud M, Martineau D, Maurice F, Ardouin Y Mesdames Charron A, Petit C, Brillouet A

Absents excusés : Monsieur Rapiteau Arnaud (pouvoir à Bouchet S) Madame Richard M-G (Pouvoir à Charron A),

Madame Annie CHARRON a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

- Approbation du compte rendu de la séance du 17 Janvier 2024
- Compte rendu adopté à l'unanimité des membres présents

TRAVAUX BATIMENT LES ACANTHES

Avancement des travaux

Les travaux avancent normalement vis-à-vis du planning. Actuellement les peintures de l'étage sont en cours de réalisation ainsi que l'isolation par l'extérieur, il reste à terminer les placos du rez de chaussé.

Le maître d'œuvre a demandé lors de la dernière réunion de chantier de choisir la couleur pour la peinture des avants toits. Ils seront de couleur gris identique au bardage de la salle des fêtes.

La fin des travaux est prévue pour le 15 avril. La remise des clés se fera le 1^{er} mai pour une ouverture de la MAM le 13 Mai.

Marché rénovation d'un logement et aménagement d'une MAM - lot n°9 : Chauffage / ventilation / Plomberie - Avenant n°1

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un avenant concernant le marché de rénovation d'un logement et d'aménagement d'une MAM. Il explique que cet avenant consiste à la mise en place d'une climatisation réversible au rez de chaussé et à l'étage de l'immeuble ce qui permettra de rafraîchir le bâtiment en été et de faire fonction chauffage en cas de panne de la chaudière bois.

Le montant du présent avenant s'élève à :

Montant HT :	6 672,00€
TVA 20% :	1 334,40€
Montant TTC :	8 006,40

Le montant du marché initial est donc modifié comme suit

Montant du marché initial HT :	55 473,00€
Avenant n°1 HT :	6 672,00€
Soit un nouveau montant du marché HT de :	62 145,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés autorise le maire à signer cet avenant avec l'entreprise SARL Boyer.

COMMUNE D'ORIGNOLLES
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2024

ORDURES MENAGERES

Mise en place de composteurs partagés

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'obligation depuis le 1^{er} janvier 2024 de composter les déchets organiques. En raison du retard de livraison des composteurs sur la Haute-Saintonge cette pratique tarde à se mettre en place. Afin de satisfaire les besoins actuels il faudrait 15 000 composteurs.

Les villes seront dotées de composteurs partagés entretenus dans un premier temps par les services de la Communauté des Communes de Haute-Saintonge où des agents expliqueront le fonctionnement. Se pose actuellement le problème de la fourniture du brun pour un mélange optimal.

Le déploiement de cette pratique vise à réduire de 500 tonnes les ordures ménagères produites en 2024 et de 1000 tonnes en 2025. Le coût HT de la tonne enfouie s'élève à 65€. Le Maire propose au conseil municipal de réfléchir sur l'idée de mettre des composteurs partagés dans les villages sachant que toutes les maisons particulières disposent d'un jardin hormis quelques habitations du centre bourg.

Après réflexion il est proposé d'en installer un au niveau de la salle des fêtes et de l'école.

TAXES FONCIERES

Exonération des taxes foncières sur les propriétés bâties relatives aux économies d'énergies

Monsieur le Maire rappelle que les constructions neuves sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties d'une durée de 2 ans qui suit l'achèvement de la construction. Il informe l'assemblée de la possibilité d'une exonération supplémentaire des taxes foncières sur les propriétés bâties et relative aux économies d'énergies d'une durée pouvant être comprise entre 3 et 5 ans. Après discussion le conseil municipal décide de ne pas instituer cette mesure.

VIE COMMUNALE

Réorganisation de la commission vie communale

Arnaud RAPITEAU nous informe de son indisponibilité pour raison de santé à compter du 15 février pour une durée indéterminée. Il propose au conseil de déléguer ses fonctions à un membre de la commission. Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils souhaitent assurer cette fonction. Anaïs Brillouet et Yoann Ardouin justifient d'un manque de temps. Il propose à Annie Charron d'assurer le remplacement d'Arnaud. Le vote à bulletin secret a été décliné par l'assemblée qui décide à l'unanimité de nommer Annie à ses fonctions et de lui attribuer une indemnité.

Création d'une commission pour les travaux connexes suite à l'aménagement forestier

L'aménagement foncier forestier des communes de Montlieu La Garde, Bédenac et Orignolles est achevé depuis août 2023. Les communes disposent de 2 ans après cette date pour commencer les travaux connexes. Monsieur Le Maire informe que ces travaux sont à la charge de la commune subventionnables par la Région à hauteur de 80% pour les pistes forestières respectant une largeur minimale de 10m et de 50% pour les aires de stationnement. Une cartographie des travaux est présentée.

Monsieur Le Maire propose la création d'une commission afin de suivre au mieux les travaux sous la présidence de Francis MAURICE. Les membres sont :

- François BRODZIAK
- Sébastien BOUCHET
- Jean-Claude DEVEAU

COMMUNE D'ORIGNOLLES
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 FEVRIER 2024

- Amaury LEBRETON
- Mickaël DUBRAUD
- Didier MARTINEAU

Avant de lancer le marché de travaux, il convient de lancer un appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre afin d'estimer le coût des travaux.

Adhésion 2024 à l'Association les Maires pour la Planète

Monsieur Le Maire, présente au Conseil Municipal la proposition d'adhésion à l'association Les Maires pour la Planète pour l'année 2024. Le coût de cette adhésion s'élève à 25€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d'adhérer pour 2024 à l'association Les Maires pour la Planète.

QUESTIONS DIVERSES

- Il a été demandé à l'entreprise Boyer de Chevanceaux et Bonneau d'Ozillac des devis pour l'entretien et le suivi des chaudières bois.
- Annie Charron informe que la journée Haute Saintonge propre est fixée au 6 avril. La course l'Orignollaise ayant lieu le 7 avril Annie est dans l'impossibilité de mener cette action et demande si elle peut être reportée à la semaine suivante.
- Annie informe que l'assemblée générale des aînés s'est déroulée le 10 février un nouveau conseil d'administration a été constitué et l'élection du bureau se fera ultérieurement.

La séance est levée à 20h30

Nom Prénom des élus	Signature
RAPITEAU Jean Michel Maire	
BRODZIAK François 1 ^{er} adjoint	
LEBRETON Amaury 2 ^{ème} adjoint	
BOUCHET Sébastien 3 ^{ème} adjoint	
RAPITEAU Arnaud 4 ^{ème} adjoint	(Pouvoir à Bouchet S)
CHARRON Annie Conseillère	
MAURICE Francis Conseiller	
ARDOUIN Yoann Conseiller	
DEVEAU Jean-Claude Conseiller	
PETIT Claire Conseillère	
DUBRAUD Mickaël Conseiller	
RICHARD Marie-Gilles Conseillère	(Pouvoir à Charron A)
BRILLOUET Anaïs Conseillère	
MARTINEAU Didier Conseiller	